



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 11 JANVIER 2019

Date de convocation 4 janvier 2019

Étaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes RIVOL Fabienne et BOULARD Christelle, Adjointes ; MM. BONSERGENT Damien et BERTHO YVES, Mmes BRESTEAU Aude et DEGROUAS Marie-Jeanne

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et excusés : Mmes RAYNAUD Magali (pouvoir à M. Dubois), CERVellini Chantal (pouvoir à Mme Dégrouas) & M. ROBIN Olivier

Absent : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 18h30 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Rémy MAUBOUSSIN, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * PLUi : Présentation PAR m ; Gille Fortier, chargé de mission de la 4CPS
- * Situation budgétaire arrêtée au 31 décembre 2018
- * Point sur le déploiement de la fibre optique
- * Tarifs cimetière
- * Affaires et questions diverses

1/ PLUi : Présentation

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Gilles FORTIER, chargé de mission à la 4CPS ; M. Gilles Fortier présente un projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui pourra être mis en place dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

4 axes ressortent de ce PADD :

-redynamiser les 2 pôles (Conlie, Sillé) ; favoriser la reprise des logements vacants ; mettre en place une politique de déplacement (intracommunautaire)

-mettre en place 1 politique économique ambitieuse en s'appuyant sur les atouts du territoire (ex : avec la ligne sncf)

- Renforcer la vocation touristique du territoire ;

- Préserver l'environnement et le paysage ;

Une prochaine rencontre aura lieu avec des représentants de la commune afin de travailler sur une proposition de règlement.

2/ Situation budgétaire arrêtée au 31 décembre 2018

Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un état récapitulatif des dépenses et des recettes exécutées en 2018 :

67.4% des dépenses de fonctionnement ont été réalisées pour un montant total de 416352 € et 105% des recettes de fonctionnement ont été encaissées pour un montant total de 500873€

En investissement, il a été réalisé 66.5% des dépenses votées pour un montant de 139382 € et encaissé 37% des recettes, soit 293085 €.

Trésorerie au 11 janvier : 130000 € *

* : à préciser qu'à compter de 2019, la trésorerie du budget annexe du service assainissement (64000€) n'est plus comptabilisée dans la trésorerie de la commune ;

Orientations 2019 : le Conseil Municipal souhaite terminer les actions engagées dans ce mandat avant de proposer d'autres investissements importants

D'autre part, Monsieur le Maire informe les élus du courrier reçu ce jour de F2M Valloire Habitat, propriétaire des 10 logements locatifs situés Cours Henri Matisse. La société a décidé la mise en vente de ces 10 logements ; une estimation des biens est proposée par les services du domaine.

Après en avoir délibéré,

Compte tenu des besoins d'isolation de chaque logement ainsi que de la remise à neuf des moyens de chauffage, le Conseil Municipal propose de réduire le prix du m² de chaque type de logement ainsi que suit :

T2 : 700€/m² ; T3 : 750€/m² ; T4 : 800€/m²

Un courrier sera envoyé à F2M Valloire Habitat afin de les informer de cette proposition.

L'ordinateur portable de la cantine étant hors service depuis l'orage du 3 décembre, il convient d'en acquérir un avant le vote du prochain budget ;

L'article L.1612-1 du code général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater la facture suivante

Opération 16 - Cantine Scolaire

Article 2183 - objet : Matériel

Montant voté : 500 € (devis Fatech d'un montant TTC de 479 € TTC)

Ce crédit voté sera repris au budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à appliquer cet article pour le règlement de la facture Fatech pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la cantine scolaire

4/ Point sur le déploiement de la fibre optique

M. le Maire informe que les travaux ont commencé depuis fin décembre ; concernant l'élagage, celui-ci est presque achevé ; Il est rappelé qu'une réunion sera proposée aux Lavardinois avec le Conseil Départemental et les différents fournisseurs d'accès courant du 2^{ème} trimestre.

5/ Tarifs cimetièr

M. le Maire rappelle que les travaux d'installation de columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière sont en cours ; un problème de livraison a retardé la pose du columbarium. Par conséquent, il convient de prévoir des nouveaux tarifs pour ces prestations.

Un premier travail a été établi par la secrétaire ; il est prévu qu'un groupe de travail se réunisse afin de proposer les tarifs et durées des différentes concessions. Ces montants seront validés lors de la prochaine séance municipale.

6/ Affaires diverses

Chemin de Rolland :

Suite à la proposition de la commune au prix de 4€/m² pour la cession d'une partie du chemin de « Rolland » ; M. le Maire informe les élus de la réponse des propriétaires ; Une contreproposition est faite au prix de 1.50 €/m² ; après débat, le conseil municipal décide de proposer un nouveau prix de 2.75 €/m².

Convention SATESE:

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental relatif à l'assistance technique en assainissement collectif.

En 2016, comme en 2013 et 2010 et pour une durée de 3 ans, une convention d'assistance technique a été mise en place ; celle-ci étant arrivée à échéance, et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler cette convention d'assistance technique pour également 3 ans (2019 - 2021) et autorise le Maire à signer celle-ci. Cette assistance est à 0.40 €/hab et inscrite au budget annexe du service assainissement.

Prochains conseils municipaux : sauf changement exceptionnel, les réunions sont toutes fixées à 19h

- 22 février (vote du Budget) ; -29 Mars ; -3 Mai ; - 6 juin ; - 5 juillet ; - 6 septembre ; - 4 octobre ; - 15 novembre et 19 décembre (sous réserve).

Tour de table des Elus :

Fabienne Rivol informe que le bulletin a été validé par la commission et sera distribué courant janvier ;

Yves Bertho remet un fascicule du téléservice Percev@I qui permet de guider les victimes de fraude à la carte bancaire sur internet. Rappelle s'il est possible de mieux communiquer entre élus sur l'actualité du village.

Rémy Mauboussin soulève le problème si les propriétaires refusent la nouvelle proposition d'acquisition du chemin de « Rolland »

M. le Maire souhaite mettre en place une formation sur l'utilisation du défibrillateur pour l'ensemble du personnel communal et ouvrir cette formation aux administrés intéressés.

Séance levée à 20 H 45